

Centre de formalités des entreprises (CFE) guichet CCI
 15 rue de Verdun, centre-ville
 BP M 3 – 98 849 NOUMEA CEDEX
 Tél : (687) 24 31 30 / Fax : (687) 24 31 31 / Mail : cfe@cci.nc
Horaires : du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00
Vendredi de 8h00 à 12h00



LA DECISION DE POURSUIVRE L'ACTIVITE malgré les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 1 original du PV d'assemblée ou de la délibération du CA L'annonce légale diffusée sur un des supports habilités : <ul style="list-style-type: none"> ➤ LNC.NC (presse en ligne) ➤ ACTU.NC (presse papier) ➤ La Voix du caillou (presse papier) et voixducaillou.nc (presse en ligne) ➤ RRB.NC (presse en ligne) ➤ Noumeapost.nc (presse en ligne) Une fiche de renseignements
RIDET	Aucune formalité
DSF	1 déclaration d'existence modificative 1 copie du PV

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **12 050 XPF**

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)



RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

ORGANISME	DOCUMENTS DEMANDÉS
RCS	2 bulletins modificatifs B3 1 original du PV d'assemblée ou de la délibération du CA Une fiche de renseignements
RIDET	Aucune formalité
DSF	1 déclaration d'existence modificative 1 copie du PV

Pas de JAL pour cette formalité.

FRAIS D'INSCRIPTION REGLEMENTAIRES :

Le RCS-DAE accepte **UNIQUEMENT** les règlements par chèque à l'ordre du « RCS-DAE »

Pour les Personnes morales : **12 050 XPF**

FRAIS D'ASSISTANCE DE LA CCI (obligatoire lorsque le dossier est déposé aux guichets de la CCI qui consiste à une assistance physique à nos guichets pour aider au remplissage du dossier, un contrôle de complétude et de cohérence, suivi des dossiers.) : **4 500 XPF** (chèque à l'ordre de la « CCI-NC » ou en espèces)

NB : Dans tous les cas, pensez à faire parvenir un extrait Kbis modifié au service de la Fiscalité professionnelle
Hôtel des impôts, 13 rue de la Somme, Centre-Ville, NOUMEA
☎ 25 75 00

Merci de remplir les bulletins de façon lisible